

## Avis public

# Dérogation mineure

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du mardi 6 avril 2021 qui se tiendra sans la présence du public en raison du contexte sanitaire et en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, le conseil sera appelé à se prononcer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 2021-03 : cette résolution aura pour effet de rendre réputée conforme une enseigne publicitaire ayant une dimension de 6,13 mètres carré au lieu de la dimension maximale permise de 3 mètres carré dans la zone cm-22 sur les lots 5 106 088 et 5 559 818 ayant pour adresse civique le 200, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest.
- 2021-04 : cette résolution aura pour effet de rendre réputée conforme une réduction de la marge arrière à 6,91 mètres au lieu de 10 mètres pour le lot 5 107 515 située dans la zone Rto-34 et ayant pour adresse civique le 79, avenue de Venise Ouest.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces dérogations mineures en envoyant ses commentaires par courriel ou par courrier, **avant le 6 avril 12h00** à l'attention de :

M. Frédéric Martineau  
237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest, Venise-en-Québec  
Direction@venise-en-quebec.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

DONNÉ ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021



Frédéric Martineau  
Directeur général, greffier et trésorier

---

## Certificat de publication

Je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la dérogation mineure 2021-02 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 22 mars 2021.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant les dérogations mineures sur le site Internet de la Municipalité le 22 mars 2021.



Frédéric Martineau, Directeur général  
Le 22 mars 2021